



# ASSOCIATION DES RADIOAMATEURS DE LA CORSE DU SUD

Association sans but lucratif groupant les radioamateurs de la Corse du sud, fondée en 1977, affiliée au Réseau des Emetteurs Français Union Française des radioamateurs, reconnue d'utilité publique par décret du 29.11.1952. Section française de l'ARU.

Ajaccio, le 6 décembre 2011

## COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE 2011

L'an deux mil onze, le 4 décembre à 10 heures, les membres de l'Association des Radioamateurs de la Corse-du-Sud se sont réunis dans les locaux de l'auto-école « Guida Corsa », sur convocation du conseil d'administration en date du novembre 2011.

L'assemblée générale est présidée par Patrick EGLOFF, président de l'association qui assurera également le secrétariat.

Étaient présents :

TK0NL, TK0NV, TK4NU, TK1BI, TK5AE, TK5NJ, TK5DG, TK1DP, TK1BG, TK5NJ, TK5EP. TK1CX, TK5GH, SWL Frith

Procurations :

Pour TK5EP, 1 procuration de TK5DM pour TK5EP.

### Rapport moral :

Le président remercie l'assemblée de sa présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux licenciés.

Il retrace les principales activités de l'ARCS de l'année 2011, tout particulièrement la première place au championnat de France téléphonie obtenue par le radio-club TK5KP.

Quelques nouveaux licenciés sont venus grossir les rangs de la communauté radioamateurs de notre département.

Le site Web a été mis en service et connaît un certain succès. Malheureusement les propositions d'hébergement faites aux autres associations de radioamateurs de Corse n'ont pas été suivies d'effet.

Le terrain de Coti-Chiavari a été nettoyé comme il avait été décidé. Il reste cependant à effectuer l'étanchéité du toit du local de la Punta.

### Rapport financier :

Le président fait lecture du bilan financier.

Seules 11 cotisations ont été enregistrées pour cette année. La principale ressource est due au reversement de notre quote-part à la gestion du diplôme de Corse, soit 250€.

Au niveau des dépenses, il est à noter que le montant des factures EDF pour le local de Coti représente le poste le plus important. Une action de réduction de cette dépense est à envisager sous peine de déséquilibre de notre budget futur.

Il est proposé d'installer une alimentation solaire qui permettrait d'alimenter les balises durant une bonne partie du temps et viendrait ainsi alléger notre facture. Une étude est à réaliser.

Le CCP affiche un montant de 1049,02€ et celui du livret A de 4172,89€.

TK5EP rappelle que le conseil d'administration a décidé de ne pas modifier le montant de la cotisation pour 2011 qui reste donc fixé à 25 €.

### Diplôme de Corse :

TK5NJ Alexandre nous fait un compte-rendu de l'activité du diplôme de la Corse. Un seul diplôme a été distribué en 2011.

Le solde du compte dédié à la gestion du diplôme est de 109,03 €

### Relais et balises :

Le président fait un état exhaustif des installations relais et balises à l'attention des nouveaux membres. Il fait part des difficultés rencontrées pour obtenir une réponse de TDF à nos demandes d'hébergement du relais VHF sur le site de la Punta. Dans l'attente d'un site plus favorable, il restera dans le local de la Punta.

Le relais UHF a été entièrement refait et peut être opérationnel rapidement. Décision est prise de l'installer sur le site de Coti pour une période de test.

Après plusieurs prises de contact, la société LVMC est maintenant d'accord pour nous prêter les clefs de son local du Monte Calva, afin de pouvoir y récupérer notre duplexeur. Il est donc décidé de ne pas attendre et de rapatrier le duplexeur dès que cela sera possible.

Le président informe l'assemblée que la consommation électrique des balises sur le site de Coti représente une charge financière importante et risque de mettre en péril notre équilibre financier.

Afin d'alléger la consommation électrique, il est décidé de procéder à l'installation de panneaux solaires et d'une batterie afin d'alimenter les balises pendant le maximum de temps avec cette source de tension. Une étude de faisabilité doit être faite.

Une demande d'aide au fonctionnement des balises sera faire au Ref-Union.

### **Maintenance des locaux :**

Le président rappelle le problème d'étanchéité du local de la Punta. Après vérification de l'étanchéité du toit, celui de Coti-Chiavari ne nécessite pas de travaux particuliers.

Il faudra cependant absolument réaliser les travaux à la Punta dans les meilleurs délais.

### **Service QSL :**

TK5NJ Alexandre nous rappelle le fonctionnement du service QSL local à l'attention des nouveaux licenciés. Il n'y a pas de QSL en souffrance à notre niveau.

### **Modifications des statuts et du règlement intérieur :**

Ainsi qu'il en a été décidé lors de la dernière réunion du conseil d'administration, la modification des statuts et du règlement intérieur de l'association sont proposées aux votes de l'assemblée :

- Article 11 des statuts :  
« Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, »  
remplacé par  
« Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, »
- Article 5 du règlement intérieur :  
« Pour être membre du bureau, tout candidat doit être majeur et membre de l'association. »  
remplacé par  
« Pour être membre du bureau, tout candidat doit être majeur et membre de l'association depuis au moins une année. »
- Article 13 du règlement intérieur :  
« L'appel des candidatures pour le renouvellement du conseil est fait au moins un mois avant la date des élections. »  
remplacé par  
« L'appel des candidatures pour le renouvellement du conseil est fait au moins en même temps que la convocation à l'assemblée générale. »

Après avoir expliqué la raison de ces souhaits de changements, il est procédé à un vote à mains levées.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité des votants.

### **Élection du conseil d'administration :**

TK0NL Jean-François ORSONI a fait état de sa candidature à l'élection du conseil d'administration de l'ARCS. Il remplit les conditions édictées dans notre règlement intérieur et le président valide donc sa candidature.

Les autres administrateurs se représentant, il est donc procédé à l'élection du bureau par un vote à mains levées. Le conseil d'administration est élu à l'unanimité, sa composition est donc établie comme suit :

TK0NL Jean-François ORSONI  
TK1BI Toussaint OTTAVI  
TK5AE François MILANO  
TK5DG Raymond Villeneuve  
TK5EP Patrick EGLOFF

TK5NJ Alexandre PELLEGRINETTI

Ainsi que le stipule le règlement intérieur, les membres du conseil d'administration se réuniront rapidement afin d'établir la constitution du nouveau bureau.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le président remercie les présents et déclare l'assemblée générale close à 11h30.

Le secrétaire de l'ARCS  
Toussaint OTTAVI

Le président de l'ARCS  
Patrick EGLOFF